

Table des matières

Sommaire	5
Introduction.....	7
<i>Marie MARTY et Florent KIRMANN</i>	

Partie I.

La définition de l'infraction à l'épreuve du blanchiment

La lutte contre le blanchiment par le biais du droit pénal : la compétence et le rôle de l'Union européenne.....	13
<i>Vanessa FRANSSSEN, Ana Laura CLAES et Daniel FLORE</i>	
Introduction.....	14
I. La toile de fond internationale en matière de blanchiment d'argent.....	16
A. <i>Aperçu des principaux instruments internationaux...</i>	16
1. Première phase : en partant du produit du trafic de stupéfiants.....	18
2. Deuxième phase : extension vers les produits de l'activité de la criminalité organisée transnationale...	20
3. Troisième phase : le financement du terrorisme	21
B. <i>Les répercussions au niveau de l'UE.....</i>	22
II. La compétence répressive de l'UE en matière de blanchiment d'argent	24
III. L'actuel cadre légal répressif de l'UE en matière de blanchiment d'argent	27
A. <i>Les définitions.....</i>	27
1. La notion de blanchiment de capitaux.....	27
2. La notion d'infraction principale.....	28
B. <i>Les incriminations.....</i>	31
1. L'acte matériel.....	31
2. L'existence d'une infraction sous-jacente.....	33

3. L'élément moral.....	34
4. La responsabilité des personnes morales	35
C. Les sanctions	37
1. Les sanctions applicables aux personnes physiques	38
2. Les sanctions applicables aux personnes morales.....	39
3. Le gel et la confiscation	40
a. Élargissement quant à la nature de la confiscation : la confiscation en l'absence de condamnation	42
b. Élargissement de la confiscation quant aux biens visés : la confiscation élargie.....	43
c. Élargissement de la confiscation quant aux personnes visées	45
d. Garanties procédurales.....	45
IV. Quelles incidences en droit interne ?	46
A. <i>Le droit belge</i>	47
B. <i>Le droit luxembourgeois</i>	49
C. <i>Le droit français</i>	51
Conclusion : la répression du blanchiment d'argent par l'UE, un édifice inachevé	52

L'élément matériel de l'infraction : la difficile (impossible ?) classification du blanchiment.....

Florent KIRMANN

Introduction.....	56
I. Les difficultés rencontrées lors de l'identification de l'élément matériel du blanchiment	57
A. <i>Un élément matériel protéiforme</i>	57
B. <i>L'incidence de la qualification d'infraction de conséquence sur l'identification de l'élément matériel du blanchiment</i>	62
II. Les difficultés rencontrées lors de l'identification de la nature de l'élément matériel du blanchiment	66
A. <i>La nature de l'élément matériel du blanchiment du point de vue de son exécution</i>	66
1. Un délit d'action ou d'omission ?	66
2. Un délit instantané ou continu ?	68
B. <i>La nature de l'élément matériel du blanchiment du point de vue de son résultat ou de sa constatation</i>	70
1. Un délit matériel ou formel ?	70

2. Un délit occulte ?	72
Le dol. Quand l'élément moral du blanchiment met à l'épreuve les principes du droit pénal.....	75
<i>Valérie MALABAT</i>	
Introduction.....	76
I. Le contenu du dol.....	81
A. L'exigence minimale de volonté.....	81
1. L'exclusion d'un dol spécial.....	82
2. L'exigence d'un degré minimal de volonté.....	83
B. L'exigence complexe d'une connaissance	84
1. L'exigence d'une double connaissance	85
2. Le contenu abstrait de la connaissance requise.....	86
II. La preuve du dol	87
A. La preuve de la connaissance de l'origine frauduleuse des fonds ou biens blanchis	88
1. Les éléments généraux de preuve.....	88
2. Les présomptions spéciales.....	91
B. La preuve de la connaissance des actes de blanchiments accomplis.....	93

Partie II.

La recherche et la manifestation de la vérité à l'épreuve du blanchiment

La preuve du blanchiment par présomption(s) en droit français.....	99
<i>Nicolas CATELAN</i>	
Introduction.....	100
I. Le mécanisme juridique.....	108
A. L'origine du mécanisme.....	108
B. L'encadrement du mécanisme.....	109
II. La mécanique judiciaire	112
A. L'originalité de la mécanique.....	112
B. Le cadrage de la mécanique.....	117

Les mesures conservatoires en matière de blanchiment au Luxembourg	123
<i>Marie MARTY</i>	
Introduction.....	124
I. La dualité des mesures conservatoires pénales	125
A. La saisie pénale : une mesure conservatoire juridictionnelle façonnée par les instruments de lutte contre le blanchiment	126
1. La double finalité de la saisie pénale	126
2. L'extension du domaine de la saisie à travers la lutte contre le blanchiment.....	127
3. La proportionnalité des saisies à finalité confiscatoire ..	130
B. L'instruction de blocage de la Cellule de renseignement financier : une mesure conservatoire judiciaire sous critique	132
1. L'instruction de blocage de la Cellule de renseignement financier luxembourgeoise	133
2. Le lacunaire contrôle juridictionnel des instructions de blocage de la CRF	136
II. La dualité des mesures conservatoires civiles et pénales ..	140
A. La primauté de la saisie pénale sur la saisie civile	141
1. L'indisponibilité du bien saisi comme instrument de l'effectivité de la réponse pénale.....	141
2. La consécration législative de la primauté de la saisie pénale et du principe d'indisponibilité.....	143
B. La primauté de la saisie pénale pour garantir, in fine, la restitution et l'attribution de biens infractionnels aux créanciers	147
1. La saisie au service de l'effectivité de la confiscation aux fins de restitution/attribution.....	147
2. L'intervention des autorités pénales dans la préservation des droits personnes lésées ou des tiers	149
 Le droit à ne pas s'auto-incriminer des personnes morales dans la lutte contre le blanchiment	155
<i>Stanislaw TOSZA et Anthony ABI HANNA</i>	
Introduction.....	156
I. La responsabilité pénale des établissements et professionnels du secteur financier	160

II. Le droit à ne pas s'auto-incriminer : les soubresauts d'un privilège en voie de développement	168
A. L'émergence d'un droit à ne pas s'auto-incriminer	168
1. Le droit à ne pas s'auto-incriminer comme fondement pour un procès équitable.....	169
2. Un droit d'apparence intrinsèque aux personnes physiques	173
B. La preuve documentaire face à la non-auto-incrimination	177
III. Les obligations préalables et les sanctions administratives et pénales en cas de violation des obligations prévues par la loi blanchiment de 2004	185
A. Les obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le blanchiment	185
1. Les obligations simplifiées de vigilance.....	186
2. Les obligations renforcées de vigilance.....	188
3. L'obligation d'organisation interne adéquate.....	190
B. La sanction pénale prévue pour non-respect des obligations de vigilance	193
Conclusion	196

Partie III.

La poursuite pénale à l'épreuve du blanchiment

Le Parquet européen et le blanchiment de capitaux	201
<i>Katalin LIGETI et Panayiotis CONSTANTINIDES</i>	
Introduction.....	202
I. Le Parquet européen : nouvel acteur dans l'architecture judiciaire de l'Union européenne	207
II. La compétence du Parquet européen en matière de blanchiment de capitaux	211
III. Les défis pour le Parquet européen en matière de blanchiment de capitaux	215
A. Les défis juridiques	216
B. Les défis opérationnels	218
C. Les défis institutionnels	223
Conclusion	228

L'action civile du chef de blanchiment en droit français ...	233
<i>Mathieu MARTINELLE</i>	
Introduction.....	234
I. Pour la défense d'un intérêt individuel.....	238
II. Pour la défense d'un intérêt collectif	241
La compétence territoriale en droit luxembourgeois.....	247
<i>Jean-Luc PUTZ</i>	
Introduction.....	248
Des règles d'ordre public.....	251
Une infraction de conséquence.....	252
Une infraction autonome.....	254
I. Éléments d'extranéité liés à l'infraction primaire.....	255
A. <i>Infraction primaire commise à l'étranger</i>	256
B. <i>Appréciation par le juge luxembourgeois selon la qualification luxembourgeoise</i>	258
1. Appréciation de l'infraction.....	258
a. Prise en compte du droit européen.....	260
2. Preuve de l'infraction primaire.....	260
a. Pas d'exigence d'une condamnation à l'étranger.....	261
b. Pas d'exigence d'une preuve précise.....	262
c. Des limites à ne pas franchir	266
C. <i>Intervention du droit étranger pour apprécier la double incrimination</i>	268
1. Infractions n'exigeant pas la double incrimination....	270
a. En matière de crimes	270
b. Les infractions visées à l'article 5-1 CPP.....	271
c. Autres cas	273
2. Appréciation de la double incrimination pour les autres infractions.....	273
a. Nécessaire localisation de l'infraction primaire	274
b. Preuve du droit étranger.....	275
II. Compétence territoriale pour l'infraction de blanchiment..	277
A. <i>Exigences européennes</i>	277
B. <i>Principe : le blanchiment doit avoir été commis au Luxembourg</i>	278
1. Éléments non déterminants	280
2. Actes qui caractérisent un élément constitutif.....	280

C. Prorogations de compétence	282
1. Prorogations légales.....	282
a. Compétence universelle.....	283
b. Principe de la personnalité active.....	286
c. Principe de personnalité passive.....	287
<i>Extension de la compétence en fonction de la nationalité</i> <i>ou résidence de la victime</i>	287
<i>Qui est la victime d'une infraction de blanchiment ? ...</i>	288
2. Connexité et indivisibilité.....	290
a. Connexité.....	290
<i>Questions de compétence interne</i>	291
<i>Infraction primaire au Luxembourg, blanchiment</i> <i>à l'étranger</i>	292
<i>Infraction primaire à l'étranger, blanchiment</i> <i>au Luxembourg</i>	293
b. Indivisibilité.....	294
<i>Indivisibilité entre infraction primaire et blanchiment ...</i>	294
<i>Indivisibilité entre infractions de blanchiment</i>	296
<i>Indivisibilité avec d'autres infractions</i>	297
3. Autres prorogations de compétence.....	298
D. Gestion des compétences concurrentes	300
1. Sur le plan national.....	300
2. Sur le plan international.....	302

La prescription de l'action publique de l'infraction de blanchiment en droit belge	305
---	-----

Damien VANDERMEERSCH

Introduction.....	306
I. Les règles applicables à la prescription de l'infraction de blanchiment	308
A. Le délai de prescription et les causes d'interruption et de suspension	308
1. Le délai de prescription.....	308
2. Les causes d'interruption.....	309
3. Les causes de suspension.....	310
B. Le point de départ du délai de prescription	313
1. Le point de départ selon que l'infraction de blanchiment a un caractère instantané ou continu....	313
2. Le cas de l'infraction continuée de blanchiment.....	314
3. Le concours idéal d'infractions de blanchiment avec d'autres infractions.....	315

a. Le concours idéal d'infractions entre le blanchiment et l'infraction primaire.....	316
b. Le cas particulier du concours de l'infraction de blanchiment avec l'usage de faux en écritures.....	317
II. Le blanchiment : une infraction pratiquement imprescriptible ?	321
A. <i>L'incidence du caractère autonome de l'infraction de blanchiment par rapport à l'infraction primaire sur la prescription de l'action publique.....</i>	<i>321</i>
B. <i>Les conséquences du caractère continu ou continué de certaines formes de blanchiment</i>	<i>323</i>
C. <i>Des conséquences déraisonnables pour les tiers ?.....</i>	<i>324</i>
III. Les pistes pour pallier la situation résultant de l'absence de prescription en matière de blanchiment.....	326
A. <i>L'amnistie fiscale.....</i>	<i>326</i>
B. <i>La proposition de la Commission de réforme du Code pénal : la limitation pour les tiers du délai de traçabilité des avoirs en cause.....</i>	<i>328</i>
Conclusion	331

Quand la machine à laver s'emballa, ou comment le principe <i>non bis in idem</i> ne suffit pas à protéger le justiciable contre le risque de double poursuite en matière de blanchiment	333
---	------------

Pierre MONVILLE et Marion DE NANTEUIL

Introduction.....	334
I. Le principe <i>non bis in idem</i>	335
A. <i>L'existence d'une décision définitive de nature pénale.....</i>	<i>336</i>
B. <i>Des procédures visant les mêmes faits.....</i>	<i>338</i>
C. <i>La répétition des poursuites.....</i>	<i>338</i>
II. La situation des destinataires de la loi préventive du blanchiment.....	340
A. <i>Rappel du cadre légal.....</i>	<i>340</i>
B. <i>Les entités assujetties comme actrices de la lutte contre le blanchiment de capitaux : la déclaration de soupçons à la CTIF</i>	<i>342</i>
1. Les contours de l'obligation de déclaration de soupçons	342

2. L'obligation de déclaration de soupçons comme point de bascule entre le volet préventif et le volet répressif.....	346
C. <i>Le (non)-respect de l'obligation de déclaration de soupçons, le risque de poursuites, et le non bis in idem</i>	347
1. L'entité assujettie fait une déclaration de soupçons en temps utile à la CTIF	347
2. Manquement à l'obligation de déclaration de soupçons entraînant une procédure disciplinaire..	347
a. L'entité assujettie est mise hors de cause par son autorité de contrôle.....	350
b. L'entité assujettie bénéficie d'un classement sans suite..	351
c. L'entité assujettie est sanctionnée par son autorité de contrôle.....	353
3. L'entité assujettie fait une déclaration de soupçons de mauvaise foi à la CTIF.....	355
4. Déclaration de soupçons à la CTIF et poursuite de la relation d'affaires.....	356
III. La situation des destinataires de la loi répressive du blanchiment.....	358
A. <i>Pour une définition dynamique du blanchiment en droit belge sur base d'un plus petit commun dénominateur</i>	358
1. Quels sont les facteurs communs à tous les actes de blanchiment ?.....	360
a. Un acte par lequel on dispose de cet avantage illicite .	361
b. Un élément de connaissance à géométrie variable....	362
2. Conclusion	363
B. <i>Quelles sont les caractéristiques communes à tous les délits de blanchiment ?</i>	363
1. La nature de l'infraction	364
2. La contamination et l'indétectabilité de l'avantage patrimonial illicite	365
3. Conclusion	366
C. <i>Comment purger le risque de blanchiment ?</i>	366
1. Dénonciation immédiate d'une situation de blanchiment par le possesseur de bonne foi d'avoirs blanchis	367
2. L'exécution de la peine de confiscation spéciale prononcée du chef d'une infraction de base	367
3. L'exécution d'une transaction pénale élargie, quelle que soit l'infraction considérée (même de blanchiment)	368

4. La cause d'exonération de poursuites pénales mise en place par les législations fiscales dites de déclaration libératoire unique	369
5. La situation de l'auto-blanchisseur	373
Conclusion	375

Partie IV. La sanction pénale à l'épreuve du blanchiment

La sanction pénale du blanchiment en droit français.....	379
--	-----

Jean-Baptiste THIERRY

Introduction.....	380
I. La pénalité de référence.....	383
A. <i>Au titre des alternatives aux poursuites</i>	383
B. <i>Au titre de l'exercice des poursuites</i>	385
II. La pénalité de conséquence.....	388
A. <i>L'atteinte patrimoniale</i>	389
B. <i>L'atteinte pécuniaire</i>	393

L'exécution transfrontière des sanctions pénales en droit français.....	395
---	-----

Guillaume BEAUSSONIE

Introduction.....	396
I. L'exécution transfrontière des saisies et confiscations dans le cadre de l'Union européenne	400
A. <i>La procédure</i>	401
B. <i>Les garanties</i>	405
II. L'exécution transfrontière des saisies et confiscations au-delà du cadre de l'Union européenne.....	407
A. <i>La Convention de Strasbourg</i>	408
B. <i>La Convention de Palerme</i>	412